Le département de la Manche porte le projet de contournement Sud Est d'Avranches. Dans le cadre de la concertation préalable, le conseil municipal de la commune de Saint Quentin sur le Homme souhaite déposer un cahier d'acteurs et formule à l'appui de sa délibération du 19 mars 2025, les avis suivants :

Améliorer le cadre de vie dans le Centre bourg de Saint Quentin sur le Homme en réduisant la circulation des poids lourds,

Les véhicules légers et poids lourds en transit entre le Mortainais et Avranches empruntent aujourd'hui pour partie des axes traversant les centres-bourgs et notamment la RD103 qui traverse Saint Quentin sur le Homme au pied de l'église. Le contournement Sud Est d'Avranches permettrait de délester le centre bourg et les abords du complexe sportif Raymond Beaulieu d'un trafic de véhicules lourds qui génère des risques pour les piétons et les usagers. En outre, ce projet routier permettrait d'atténuer les nuisances sonores qui, selon les projections de trafic à horizon 2045, fournies dans le dossier de concertation du projet, iront en s'amplifiant si le Contournement Sud Est d'Avranches n'avait pas lieu. La sécurité des habitants (enfants et familles) est une priorité : l'accès aux commerces et à l'école doivent être sécurisés.

La commune de Saint Quentin sur le Homme déploie de nombreux projets pour améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants : équipements sportifs diversifiés pour tous, valorisation de la biodiversité et promotion des mobilités douces, école dynamique, nouveau lotissement... Les règles générales, applicables en France pour aménager les axes routiers départementaux, ne permettent ni à la Commune de Saint Quentin sur le Homme d'aller aussi loin qu'elle le voudrait dans la régulation du trafic de véhicules qui traversent le bourg, ni de répondre aux attentes formulées régulièrement par ses habitants autour de l'apaisement la circulation routière. Dans ce contexte, ce projet de contournement Sud Est d'Avranches serait un atout pour réduire le transit de poids lourds dans le centre bourg, car plus efficace que les dispositifs de ralentissement de trafic que la commune s'est vue contrainte de mettre en œuvre pour répondre aux demandes récurrentes des riverains.

Un centre bourg avec des commerces de proximité attractifs

La commune de Saint Quentin sur le Homme dispose de services et commerces de proximité dans son centre bourg auxquels les habitants sont attachés. Compte tenu des premières estimations d'impacts de réduction du trafic poids lourds et véhicules légers attendus par le projet (de l'ordre d'un tiers), la municipalité attend que le Département (à l'occasion d'études du projet routier), réalise une enquête, en concertation avec les commerçants, pour documenter la commune de résidence des clients et affiner ainsi les impacts potentiels du projet sur les commerces de proximité.

Un projet de pistes cyclables et piétonnes (mobilités douces, trajets domicile – travail depuis Saint Quentin sur le Homme, promenades) à accompagner

Dans le cadre du projet routier anciennement porté par l'Etat, des emprises foncières avaient été réservées pour permettre de relier le bourg de Saint Quentin sur le Homme à la zone d'Activités de Cromel via une piste cyclable, et donc par extension, de rejoindre Avranches.

Aujourd'hui, ces emprises existent toujours sur les documents d'urbanisme. La commune de Saint Quentin sur le Homme souhaite que, dans le cadre de ce projet de contournement, porté par le Département, la création de cette piste cyclable soit reprise et complétée pour permettre des mobilités douces et sécurisées depuis Saint Quentin sur le Homme à Avranches en passant par Saint Martin des Champs.

Désenclaver la caserne des sapeurs-pompiers d'Avranches et la future gendarmerie pour faciliter le secours aux personnes

Historiquement, l'implantation de la caserne des sapeurs-pompiers d'Avranches a été raisonnée en intégrant l'existence d'une voie de contournement d'Avranches. Actuellement, en l'absence de cette voie routière, les sapeurs-pompiers sont contraints de traverser des espaces très urbanisés : allongement de la durée de leurs déplacements et accroissement des risques d'accidents impliquant des véhicules et des piétons présents sur leur parcours. Ces risques sont réels pour les sapeurs-pompiers, pour se rendre à la caserne, partir en intervention... C'est notamment le cas lors de la traversée du centre bourg de Saint Martin, itinéraire emprunté par les sapeurs-pompiers d'Avranches pour porter secours à des habitants de Saint Quentin sur le Homme. En effet, Saint Quentin sur le Homme est située entre les centres de secours d'Avranches et de Ducey. Les habitants sont secourus par les deux centres pour optimiser l'efficacité des interventions.

Cette problématique de secours et de sécurité va s'amplifier suite à l'implantation prévue de la nouvelle gendarmerie d'Avranches en face de la caserne des sapeurs-pompiers.

Un projet à concevoir en limitant les impacts sur le foncier agricole

L'emprise foncière du tracé du projet de contournement Sud Est d'Avranches figure sur les documents d'urbanisme de la Commune de Saint Quentin sur le Homme depuis plus de 20 ans : elle correspondait alors à un projet routier de deux fois deux voies (4 voies) porté par l'Etat qui a été depuis abandonné et est repris aujourd'hui par le Département de la Manche sous la forme d'une route départementale à 2 voies simples. Ce nouveau projet du Département est plus économe en foncier, ce qui va dans le bon sens pour les activités agricoles. La commune de Saint Quentin sur le Homme sera vigilante sur les mesures mises en œuvre pour limiter l'impact du projet sur le foncier agricole.

Être solidaire des communes voisines de Saint Quentin sur le Homme

Le Contournement Sud Est d'Avranches est très attendu par les habitants de la Commune nouvelle d'Avranches car il permettrait notamment d'apaiser la circulation dans le bourg de Saint Martin des Champs et par les communes du mortainais qu'il permettrait de désenclaver. Saint Quentin sur le Homme est solidaire au regard des nombreuses interconnexions existant entre les communes pour offrir à tous un cadre de vie et des services de qualité. De plus, en tant que commune membre de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie, Saint Quentin sur le Homme s'associerait aux effets attendus du Contournement Sud Est d'Avranches, produits par les acteurs économiques du territoire du Sud Manche dont les flux de marchandises et les déplacements des personnels seraient facilités.

Des intersections entre le contournement et le réseau de routes communales à bien sécuriser

Le tracé du contournement coupe des routes communales existantes. Le Département indique que la continuité des routes communales et départementales serait assurée par la réalisation d'intersections avec la voie de contournement. La commune de saint Quentin sur le Homme demande qu'une attention particulière soit accordée aux solutions mises en œuvre pour sécuriser ces intersections pour les véhicules légers, pour les engins agricoles mais également pour les cyclistes, les promeneurs...

Des questionnements sur un potentiel engorgement du rond-point de raccordement du contournement, au niveau de Cromel, lié au flux de véhicules

Actuellement, le rond-point de Cromel permet une fluidification du trafic dans ses accès tant à la

zone d'activités de Cromel qu'au bourg de la commune de Saint Quentin sur le Homme. Cette dernière s'interroge sur les risques d'engorgement de ce secteur suite à la mise en œuvre du contournement. Est-ce que l'enchainement des deux ronds-points successifs qui résulterait du projet (rond-point actuel et rond-point de raccordement du contournement) permettrait de garantir le maintien de cette fluidité de trafic ?

Un projet à bien travailler en matière de maîtrise des nuisances sonores

Compte tenu, parfois, de la proximité de riverains, la commune de Saint Quentin sur le homme demande au Département qu'une attention particulière soit accordée à l'analyse des mesures de réduction d'impacts sonores du projet, même si en l'état, le dossier de concertation projette des niveaux sonores en deçà des limites réglementaires.